



Proposition d'embauche à 8 € net par heure

Par **feudebois**, le 31/12/2011 à 17:32

Bonjour à tous les membres du forum,

Je viens de voir cette annonce :

"cherche femme de ménage sérieuse et compétente disponible immédiatement.
Salaire net 8 euros net de l'heure sachant que le smic au 01/01/12 est à 7,09 net de l'heure.
5 heures par semaine en moyenne.
paiement par chèque emploi service".

Est-elle légale ? Je n'ai jamais été payée en CESU et je ne sais pas du tout comment ça marche.

Merci d'avance pour vos réponses. Et bon réveillon à tous !

Par **Marion2**, le 31/12/2011 à 18:11

Depuis le 1er Décembre 2011, le taux net horaire du SMIC est à 7,22€ (9,19€ Brut).

Il n'y aura pas d'augmentation au 1er Janvier 2012 puisqu'elle a déjà eu lieu le 1er Décembre 2011.

Le règlement par chèques emploi-service est tout-à-fait légal.

Par **feudebois**, le **31/12/2011** à **19:27**

Merci, je sais bien sûr que le CESU est légal..... lol mais par contre c'est le montant inscrit qui m'interpelait.

Merci en tout cas et bon réveillon !

Par **Marion2**, le **31/12/2011** à **19:36**

A vous également, Bon Réveillon